

## **COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 20 OCTOBRE 2022**

*Compte rendu*

### **Ordre du jour :**

- Création du SIP de Carhaix,
- Transfert de l'activité du SIE de Chateaulin,
- Transfert de l'activité du SIE de Carhaix,
- Création du SGC de Chateaulin,
- Création du SGC de Rosporden,
- Fin d'installation du SGC de Morlaix,
- Transfert de la gestion hospitalière de Crozon vers Brest CH,
- Transfert de la gestion d'un EHPAD de Carhaix vers la Paierie départementale,
- Implantation de Conseillers aux décideurs locaux (CDL),
- Implantation du service départemental d'accueil (SAD),
- Transfert du siège de la Trésorerie Amendes ( pour information),

Le Comité technique de la DDFIP du Finistère s'est réuni à la Direction à Quimper en présence du Directeur départemental, M BROCARD. Son ordre du jour portait sur les opérations de restructurations liées au NRP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Création du SIP de Carhaix :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SIP de Carhaix reprendra les compétences des missions d'assiette et de recouvrement des actuels SIP de Carhaix ainsi qu'une partie de l'activité du SIP de Brest (16 communes) et du SIP de Morlaix (14 communes). Cette opération s'accompagnera du transfert de 11 emplois du SIP de Chateaulin (1A, 4B, 6C), de 5 emplois (2B, 3C) du SIP de Brest, et de 4 emplois du SIP de Morlaix (1B, 3C).

2 emplois (1B, 1C) seront redéployés depuis le SIP de Carhaix vers l'équipe permanente d'accueil. En 2023 le SIP de Carhaix sera constitué de 28 emplois (1A+, 2A, 11B, 14C).

**Lors de son intervention, la délégation F.O.- DGFIP29 a dénoncé à nouveau l'aberration du NRP qui, sous couvert de proximité et de rééquilibrage des services, aura supprimé en 2023 52 % des postes comptables (SIP, SIE, Trésoreries et SPF) passant de 3 706 unités à 1 774 !**

Dans le Finistère, après des transferts d'emplois et de missions des SIP de Brest vers celui de Morlaix en 2021 et des SIP de Quimper vers celui de Quimperlé en 2022, cette troisième vague du NRP, acte la poursuite de ce mécano infernal ! Dans le prolongement de notre intervention en Comité technique du 15 septembre dernier, nous avons rappelé que le sous effectif de près de 40 % actuellement au sein du SIP de Chateaulin ne pourrait qu'impacter lourdement le fonctionnement du futur SIP de Carhaix, et ce, dès son lancement, avec toutes les conséquences délétères en termes d'exercice des missions et de conditions de travail des personnels. La Direction avait d'ailleurs reconnu, en réponse à notre questionnement, que début 2023, le SIP de Carhaix allait devoir tenter de fonctionner avec un tiers de son effectif non pourvu... Malheureusement et qu'à cela ne tienne, dans son obsession à vouloir cocher la case NRP quoiqu'il en coûte, cette catastrophe annoncée ne fait pas reculer la Direction !

**Pour F.O.-DGFIP29, le bon sens aurait été de renforcer en moyens humains les structures existantes de la DGFIP avec des services de gestion en cohérence avec leurs compétences territoriales et fiscales. Malheureusement, cette opération est une fois de plus révélatrice d'un sabordage du réseau entre suppressions de services de proximité et charcutage du tissu fiscal.**

#### **Transfert de l'activité du SIE de Chateaulin :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les missions et compétences géographiques du SIE de Chateaulin seront transférées au SIE de Quimper (18 communes) , Quimperlé (12 communes) et de Morlaix (5 communes). Dans ce contexte, 4 emplois du SIE de Chateaulin (1A, 2B ,1C) seront transférés vers le SIE de Quimper et 3 emplois (3B) vers le SIE de Quimperlé.

A l'instar de l'opération NRP côté SIP, le transfert des compétences du SIE de Chateaulin est un modèle du genre en mode « usine à gaz » puisque Le SIE de Quimper reprendra notamment une partie de la zone géographique de Pleyben / Chateaulin (5 communes) ainsi que celle de Crozon/ Aulne maritime (10 communes), alors que le SIE de Quimperlé reprendra, quant à lui, l'autre partie du secteur de Pleyben/Châteaulin(12 communes). !

#### **Transfert de l'activité du SIE de Carhaix :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SIE de Carhaix est supprimé par le NRP, ses missions et compétences géographiques sont transférées aux SIE de Quimperlé (18 communes) et de Morlaix (7 communes). Dans ce contexte, 4 emplois (1A,2B,1C) sont transférés au SIE de Quimperlé.

**Pour F.O.-DGFIP29, ce charcutage découlant de la suppression des SIE de Chateaulin et Carhaix relève une fois de plus d'une fumeuse « construction » technocratique au sein de laquelle une poule n'y retrouverait pas ses poussins... Malheureusement, l'ADN du NRP Finistérien est ainsi constitué au détriment de la cohérence territoriale des services de gestion de la DGFIP ! Une fois de plus et en lien avec les transferts d'emplois opérés, l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels vont être singulièrement déstabilisés...Ainsi, le SIE de Quimperlé va supporter un déficit de 7 de ses emplois (B).....Quant au SIE de Morlaix, il devra intégrer une charge nouvelle sans moyens supplémentaires !**

#### **Création du SGC de Chateaulin :**

Le SGC de Chateaulin sera installé début 2023, il couvrira les périmètres des 4 Trésoreries de Chateaulin, Crozon, Chateauneuf du Faou et Carhaix. 5 emplois seront transférés depuis la Trésorerie de Crozon (4B, 1C), 3 emplois depuis la Trésorerie de Chateauneuf (2B, 1C), 7 emplois depuis la Trésorerie de Carhaix (1A, 4B, 2C). Le SGC de Chateaulin sera constitué de 22 emplois (1A+, 3A, 11B, 7C).

En termes de calendrier, la Direction a indiqué que l'installation des équipes devra tenir compte de la finalisation des réaménagements des espaces de travail et aussi du transfert des budgets (TRF Hélios) qui, en règle générale, intervient courant janvier.

**Lors de son intervention, la délégation F.O.- DGFIP29 a déploré la fermeture des trésoreries de proximité qui avaient toutes une grande utilité auprès des collectivités locales et des usagers. Quant au lancement du SGC, nous avons rappelé l'impréparation qui a prévalu au lancement des structures de ce type ces derniers mois et force est de constater que leur mise en place chaotique n'augure rien de bon pour l'avenir...Une enquête nationale a d'ailleurs été lancée dernièrement par la DG auprès des chefs de services afin de connaître leur ressenti sur la mise en place et les modalités de fonctionnement des SGC.. **Le vaisseau amiral du NRP aurait-il du plomb dans l'aile pour qu'une telle enquête soit diligentée.. ??****

Pour **F.O.- DGFIP29**, le fonctionnement des SGC est très loin d'être optimal et nos interventions, lors de précédents comités techniques, ont démontré que les agents au sein de ces structures sont obligés d'avaloir de nouvelles organisations du travail en mode industriel alors que les chefs de services sont confrontés à des réorganisations incessantes sur fond de pénuries d'effectifs et de gestion de budgets de masse problématique !. Le CHD et le contrôle allégé en partenariat ne suffiront pas, alors que se profile au 1<sup>er</sup> janvier 2023 une réforme de régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP) de tous les dangers... A ce stade, les décrets et instructions sur la RGP ne sortiront au mieux qu'en novembre 2022 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ! **c'est ce qu'on appelle de l'anticipation !!!**

**F.O.- DGFIP29** a pointé sur le futur SGC de Chateaulin la problématique de la masse des budgets (318), forte charge qui ne manquera pas de poser problème pour des équipes nouvellement constituées et exsangues en effectifs... A l'instar des structures fiscales (SIP, SIE) frappées par ce NRP 2023, ce contexte de grande fragilité sera également à conjuguer avec un mode d'organisation du travail hybride entre télétravail et cellules à distance permettant toutefois de limiter un tant soit peu l'impact géographique du NRP et notamment le risque routier pour les agents.

### **Création du SGC de Rosporden :**

Le SGC de Rosporden prévoit de reprendre le périmètre des trésoreries de Rosporden, Quimperlé, Concarneau et Fouesnant. Le bâtiment de Rosporden devant accueillir les équipes n'étant pas disponible avant le second semestre 2024., l'installation du SGC se fera en deux étapes :

- transfert des missions et installation des agents de la Trésorerie de Fouesnant au 1<sup>er</sup> septembre 2023
- transfert des missions et installation des agents des trésoreries de Concarneau et Quimperlé au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Une cellule de travail à distance sera mise en œuvre à partir du CFP de Quimperlé.

Les collègues impactés par ces restructurations devraient être amenés à se positionner dans le cadre de phases locales de mutations au cours du mois de juin précédant les mouvements de personnels de septembre 2023 et 2024.

Pour **F.O.-DGFIP29**, cette restructuration dépendante des contingences immobilières en dit long sur le niveau d'improvisation avec lequel a été « pensé » le NRP de la DDFIP29 à l'époque...

**F.O.- DGFIP29** a rappelé la Direction à ses engagements et obligations en ce qui concerne l'information à apporter aux agents des 4 trésoreries qui s'interrogent à juste titre sur leur devenir à plus ou moins longue échéance...

Rappelons aussi que le soutien à apporter aux équipes dans de telles périodes d'incertitudes est essentiel et que l'option retenue actuellement d'une gestion intérimaire sur les postes de Fouesnant et Quimperlé n'est pas de nature à faciliter les choses !

### **Fin d'installation du SGC de Morlaix :**

Le SGC de Morlaix créé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 va intégrer l'activité de la Trésorerie de Lanmeur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette opération fait suite aux transferts des activités de la Trésorerie de Saint Pol de Léon au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et de Landivisiau au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Deux emplois (1B, 1C) seront transférés depuis la trésorerie de Lanmeur vers le SGC de Morlaix.

**F.O.- DGFIP29** a rappelé que cette mise en œuvre progressive du SGC de Morlaix s'est faite au prix de grandes difficultés pour les personnels ; ils ont dû alerter à plusieurs reprises une Direction faisant la sourde oreille et feignant d'imputer les problèmes à des questions d'organisation. Nos interventions à maintes reprises auprès de la Direction ont permis de faire bouger les lignes pour finalement allouer du renfort à ce SGC dont la modélisation, pensée par la technostructure, ne

résiste pas à la réalité du terrain lorsque qu'il faut conjuguer des effectifs exsangues avec une perte d'expertise au fur et à mesure des départs en retraite.

### **Transfert de la gestion hospitalière de Crozon vers Brest CH :**

Dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire deux trésoreries spécialisées sont désormais implantées dans le Finistère à Quimper et Brest. Dans ce contexte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les activités de gestion de l'hôpital de Crozon seront transférées à la trésorerie de Brest CH à hauteur d'un emploi de catégorie B.

**F.O.- DGFIP29** est revenu sur les effets de cette spécialisation/ regroupement des activités de gestion hospitalière en rappelant que la Trésorerie de Brest CH en était à son troisième transfert après les hôpitaux de Landerneau et de Morlaix avec des conséquences de charge de travail et mentale très lourdes pour les agents dont on n'a cessé de remplir la barque ! **F.O.- DGFIP 29** a indiqué à la Direction que l'investissement des agents ainsi que leur conscience professionnelle ont permis de tenir le coup jusqu'à présent. Mais force est de constater qu'à l'aune de leurs difficultés, éprouvées depuis des mois, ils éprouvent un profond sentiment d'abandon alors qu'ils sont parfaitement conscients des énormes enjeux inhérents à l'exercice de leurs missions. **F.O.- DGFIP29 a appelé la Direction à apporter des réponses concrètes aux agents de Brest CH pour que cesse leur profond désarroi !**

### **Transfert de la gestion d'un EHPAD de Carhaix vers la Paierie départementale :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la Direction prévoit de transférer à la Paierie départementale la gestion de l'EHPAD Mont Le Roux de Huelgoat actuellement géré par la Trésorerie de Carhaix. Cette opération fait suite au rattachement de plusieurs EHPAD à la Paierie ces derniers mois et s'inscrit dans la poursuite de la spécialisation de la gestion des nomenclatures M22 en les regroupant sur un même poste comptable du département. L'administration ne prévoit pas de transferts d'emplois dans le cadre de cette gestion confiée à la Paierie ; l'établissement comporte 169 lits et 50 hébergés...

La délégation **F.O.-DGFIP29** a rappelé que les transferts déjà effectués avec parmi les plus récents ceux des EHPAD de Pont l'Abbé et Chateaulin sont autant de missions à fortes exigences techniques et d'expertise que les effectifs de la Paierie ont dû prendre en charge alors que les emplois n'ont pas forcément été suivis par l'installation physique de personnel.. Cerise sur le gâteau, le transfert de ce dernier EHPAD de Huelgoat dont l'activité n'est pas des moindres, ne sera pas compensé à hauteur d'un emploi correspondant.

**F.O.- DGFIP** a fustigé cette gestion de la pénurie qui risque de fragiliser durablement l'exercice des missions au sein de la Paierie d'autant que le tableau des effectifs affichait au 1<sup>er</sup> septembre 2022 la vacance d'un emploi de catégorie B, sous effectif porté à -2,5 emplois si l'on intègre le temps partiel non compensé..

Nous avons également alerté la Direction en lien avec la dissolution de la Société d'aménagement du Finistère (SAFI) qui est mise en liquidation à l'initiative du Conseil départemental. Cette société mixte pour l'aménagement du territoire gérait jusqu'à présent près de 300 marchés de travaux, qu'il reviendra désormais de prendre en charge et traiter dans Hélios par les services de la Paierie.

Dans ce contexte, le miracle de la spécialisation/industrialisation ne pourra avoir lieu.. **F.O.- DGFIP29 a alerté la Direction sur le nécessaire soutien à apporter à nos collègues, cela passe à minima par le respect de ses engagements sur les emplois de l'année 2022 et la prise en compte des charges de travail dans le cadre des prochaines mesures d'emplois pour 2023.**

### Implantation de Conseillers aux décideurs locaux (CDL) :

Dans le cadre de l'installation des SGC de la DDFIP29, 14 CDL (1IP, 8 IDIV HC, 4 IDIV CN, 1 A) seront installés au 31 décembre 2023, les CDL sont rattachés hiérarchiquement à la Direction et sont sélectionnés dans le cadre d'un recrutement au profil. Pour 2023, 4 CDL seront installés dans le cadre du lancement du SGC de Chateaulin au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 1 CDL sera installé lors de la création du SGC de Rosporden au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Lors de son intervention, la délégation **F.O.-DGFIP29** a rappelé que la création des postes de conseillers aux décideurs locaux était l'une des composantes emblématiques du NRP, les CDL prenant en charge les missions d'analyses financières, de simulations fiscales.. la gestion comptable restant de la compétence des SGC.

**F.O.- DGFIP29** maintient son opposition à cette séparation entre les missions de gestion et de conseil car toute démarche de conseil s'appuie de façon contemporaine sur la réalisation d'actes de gestion. Pour **F.O.-DGFIP29**, si le conseil aux collectivités locales pouvait être amélioré **c'est bien en renforçant les effectifs des Trésoreries à tous les niveaux de grades alors que les suppressions d'emplois depuis 15 ans n'ont eu de cesse au contraire de les affaiblir.**

### Implantation du service départemental d'accueil (SAD) :

Dans sa présentation, la Direction a rappelé l'organisation retenue par la DDFIP29 en ce qui concerne l'accueil de proximité à savoir :

- un accueil permanent sur les CFP de Brest, Carhaix, Chateaulin, Concarneau, Douarnenez, Landerneau, Morlaix, Quimper, Quimperlé et Rosporden.
- un accueil sur rendez-vous dans 40 communes dans le cadre de la charte d'engagement signée le 16 juillet 2020 avec les élus du Finistère, le Préfet et la Directrice de l'époque..

**F.O.- DGFIP29 a dénoncé ce schéma d'équipe d'accueil dédiée qui a été sur-vendu aux élus pour faire passer la pilule du NRP**, en leur expliquant que la DGFIP s'engageait à augmenter de 30 % les points de contact sur le territoire sans insister sur le fait que 50 % des trésoreries seraient rayées de la carte.

**F.O.-DGFIP29** a aussi rappelé que pour maintenir cette organisation coûte que coûte la Direction prélevait de façon constante depuis deux ans et demi sur les effectifs de l'équipe de renfort et ceux des SIP alors que, plus que jamais, l'EDR fait grandement défaut aux services et que les SIP sont exsangues...Quant aux collègues du SAD, ils devraient, selon la Direction, tout à la fois répondre à des questions en lien avec : l'impôt sur le revenu, le secteur public local, le cadastre et le foncier, la fiscalité des professionnels, les amendes, les démarches en ligne...

A lire les préconisations de la Direction les agents du SAD « *vont développer une polycompétence sans être toutefois polyvalents grâce aux compétences multiples et complémentaires des équipes...* » Voilà un jargon technocratique de type novlangue qui ne va guère soulager le quotidien des agents qui devraient endosser des costumes de super héros pour se confronter à **la réalité du terrain où le front office se transforme bien souvent en ligne de front.**

### Transfert du siège de la Trésorerie Amendes ( pour information) :

La Direction a indiqué que compte tenu du retard pris en ce qui concerne le calendrier de l'installation définitive du SGC de Rosporden, le transfert de la Trésorerie amendes de Brest vers Concarneau ne pourrait intervenir qu'au second semestre 2024. **F.O. DGFIP29, dans le prolongement de ses précédentes interventions en comité technique, a fustigé le caractère ubuesque de ce projet de restructuration dont le bon sens voudrait qu'il ne soit pas mené à son terme !!**

**A l'issue des débats, F.O.- DGFIP29 a voté contre l'ensemble des projets NRP engagés par la Direction à l'horizon de 2023.** En réponse à notre question adressée au Directeur quant aux

motifs de satisfaction qui pourraient émerger selon lui du NRP, M BROCARD a estimé que ses effets s'apprécieraient sur la durée...au travers notamment de nouveaux processus de travail susceptibles de produire des gains d'échelle.

Pour **F.O.- DGFIP29**, les effets néfastes du NRP, conjugués à la baisse dogmatique des effectifs, se manifestent dès à présent et dégradent au quotidien les conditions de travail des agents.

De plus, il ne nous avait pas échappé que, fort d'un nouveau contrat d'objectifs, le Directeur Général veut amplifier la casse de la maison DGFIP. Pour **F.O.- DGFIP29**, le DG n'avait nul besoin de faire croire à un grand remue méninges estival pour élaborer sa prochaine feuille de route, qui, sur la durée, risque fort de poursuivre la concentration de ce qu'il reste du réseau ainsi que le démantèlement et l'externalisation des missions..

**F.O.- DGFIP** exige l'arrêt immédiat du NRP ainsi que le maintien et le renforcement des postes comptables (SIP, SIE, SGC) existants et de toutes les missions de la DGFIP ! Nous réaffirmons notre attachement au principe de séparation ordonnateur/comptable menacé par le régime de responsabilité unifié qui va se mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**F.O.- DGFIP** mettra tout en œuvre pour faire aboutir ses légitimes revendications !

La délégation **F.O.- DGFIP29** : Murielle MORICCI (PCRP Quimper), Thibaut CHAPLAIN (EDR), Thierry ROLLAND (SIP/SIE Châteaulin), Erick GUERRY (permanent **FO**).

## **F.O.- DGFIP29**

### PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE A LA DDFIP DU FINISTERE

 <b>BULLETIN d'ADHESION</b>	
NOM : _____	Prénom : _____
Grade : _____	Indice : _____
Quotité travail : _____	
Affectation : _____	
Déclare vouloir adhérer au <b>Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques</b>	
Fait à _____	le _____

